

2c2a mag

Janvier 2020

#42

Le magazine de la Communauté de
Communes de l'Argonne Ardennaise



L'envol du Parc Argonne
Découverte p.14

Sommaire

Vie institutionnelle

Déchets ménagers : pas d'augmentation des tarifs en 2020 p.3

Déchets ménagers

Nouveau ! Le calendrier 2020 du ramassage des déchets ! p.4

Comprendre sa facture d'enlèvement des ordures ménagères p.5

Vie du territoire

Le CDIFF 08 se mobilise contre les violences faites aux femmes p.6

La MDA 08 : un lieu d'accueil et d'écoute des jeunes p.7

«Nous Argonne» : quatre intercommunalités pour un territoire p.7

Économie

Vie économique du territoire : l'Argonne Ardennaise s'investit p.8-9

Programme LEADER

De plus en plus de projets soutenus par le programme LEADER p.10-11

Environnement

Suivi des oiseaux prioritaires de la Zone de Protection Spéciale «Vallée de l'Aisne à Mouron» p.12

Trame Verte et bleue : merci à tous pour votre participation p.13

Parc Argonne Découverte

56 097 visiteurs cette année : mission accomplie p.14

Centre de soins : plus de 200 animaux pris en charge l'année dernière p.14

Demi-tarif pour tous pendant les vacances de février p.15

Tourisme

Nouvelle activité : A la recherche de l'avion de Roland Garros p.16

Les Ch'tis : bienvenue chez nous ! p.16

Visitez Vouziers à la demande ! p.17

Bientôt de nouveaux sentiers de randonnée p.17

Quand les vacanciers donnent leur avis... p.18

Logements à louer

p.19

Les actualités des services et du territoire, c'est sur

www.argonne-ardennaise.fr

et

 [@argonne.ardennaise](https://www.facebook.com/argonne.ardennaise)

2C2A mag' est édité par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise
44-46 rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIERS - Tél. 03 24 30 23 94 - 2c2a.com

Directeur de publication : Francis Signoret, Président

Rédaction, mise en page : Lorraine Schulz Taverne, chargée de communication

Crédits photos : 2C2A, sauf mention - Impression : Imprimerie Félix (Vouziers)

Tirage : 9 300 ex. - Diffusion : Travail-Partage - ISSN : n° 2260-3190

Édito

Une année s'achève ainsi que le mandat de l'équipe élue de la communauté de Communes. Depuis le début de cette collaboration, de nombreux projets ont vu le jour, dans une vision partagée par les communes membres de ce que doit être l'avenir de notre territoire.

Utiles, structurants ou ambiteux, ils font aujourd'hui que l'Argonne Ardennaise est un territoire qui compte. Le Parc Argonne Découverte en est un bel exemple puisqu'avec plus de 56 000 visiteurs cette année, il est le premier site touristique du département en 2019.

Jusqu'au terme de notre mandature, nous continuerons de construire avec vous un territoire de projets, qu'ils soient professionnels ou personnels, où il fait bon vivre et dont nous pouvons tous être fiers.

Les élus et agents des services de la Communauté de Communes se joignent à moi pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, de très belles fêtes de fin d'année.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Francis SIGNORET,

Président de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise



© Photo : Jonathan PREFAUT

Déchets ménagers : pas d'augmentations des tarifs en 2020

Pour la 5^{ème} année, les tarifs de l'enlèvement et du traitement des déchets ménagers restent identiques.

Composition du foyer	Collecte ordures ménagères	13 levées	Tri	Accès déchèteries	Frais de gestion	TOTAL PART FIXE	De la 1 ^{ère} à la 13 ^{ème} levée	De la 14 ^{ème} à la 26 ^{ème}	De la 27 ^{ème} à la 39 ^{ème}	A partir de la 40 ^{ème}
1 personne	36 €	7,8 €	6 €	23 €	6 €	78,80 € / an	inclus dans la part fixe	+ 2 € par levée	+ 4 € par levée	+ 5 € par levée
2 personnes	72 €	7,8 €	11 €	44 €	6 €	140,80 € / an	inclus dans la part fixe	+ 2 € par levée	+ 4 € par levée	+ 5 € par levée
3 personnes	108 €	7,8 €	15 €	60 €	6 €	196,80 € / an	inclus dans la part fixe	+ 2 € par levée	+ 4 € par levée	+ 5 € par levée
4 personnes	144 €	7,8 €	20 €	75 €	6 €	252,80 € / an	inclus dans la part fixe	+ 2 € par levée	+ 4 € par levée	+ 5 € par levée
5 personnes	180 €	7,8 €	22 €	85 €	6 €	300,80 € / an	inclus dans la part fixe	+ 2 € par levée	+ 4 € par levée	+ 5 € par levée
6 personnes et +	216 €	7,8 €	24 €	85 €	6 €	338,80 € / an	inclus dans la part fixe	+ 2 € par levée	+ 4 € par levée	+ 5 € par levée
Résidence secondaire	72 €	/	11 €	23 €	6 €	112 € / an	+ 0,60 € par collecte	+ 2 € par levée	+ 4 € par levée	+ 5 € par levée

Des efforts d'organisation en déchèterie...

Une barrière pour réguler le flux des véhicules dans la déchèterie de Vouziers (le gardien étant plus disponible, le tri est meilleur), une benne spécifique pour le plâtre, pliage des cartons... Le respect de ces nouvelles règles par les usagers a permis de diminuer le nombre de rotations

des bennes et donc le coût du transport. Grâce à ces économies, la hausse des charges de traitement des déchets a pu être absorbée. C'est ce qui a rendu possible le maintien des tarifs cette année encore.

...mais des erreurs de tri encore trop fréquentes !

Trop de déchets non recyclables sont encore retrouvés par le

centre de tri Valodéa dans le contenu des conteneurs destinés aux déchets valorisables. Ces erreurs coûtent à l'ensemble des usagers ! En 2019, ce sont plus de 10 000 € qui ont été facturés pour le double traitement des erreurs de tri; une dépense qui pourrait être évitée.

Tous les plastiques ne se recyclent pas !

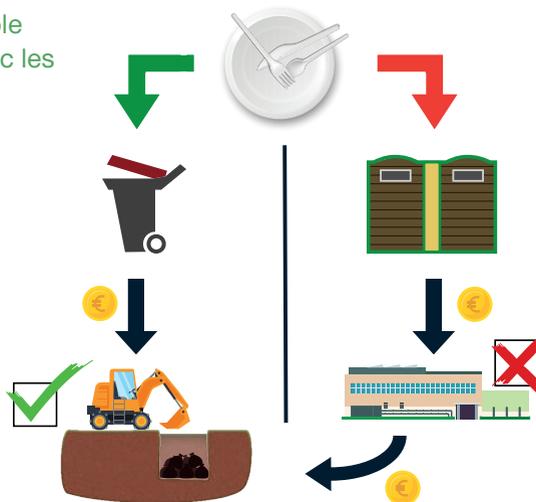
L'exemple de la vaisselle jetable en plastique

1er cas : la vaisselle jetable en plastique est jetée avec les déchets ménagers.

N'étant pas valorisable, elle part à l'enfouissement.

1 traitement
=
1 facturation

Bien trier, c'est bon pour la planète et pour votre budget !



2nd cas : la vaisselle jetable en plastique est apportée en Point d'Apport Volontaire.

Emmenée au centre de tri, elle sera refusée en fin de chaîne car non valorisable et sera renvoyée pour enfouissement.

2 traitements
=
2 facturations

Planning 2020 des ouvertures des déchèteries de l'Argonne Ardennaise

	Déchèterie de Buzancy	Déchèterie de Machault	Déchèterie de Bairon et ses environs (Le Chesne)	Déchèterie de Grandpré	Déchèterie de Challerange	Déchèterie de Vouziers
Du 1er novembre au 31 mars	Lundi 13 h - 17 h	Mardi 13 h - 17 h	Mercredi 13 h - 17 h	Jeudi 13 h - 17 h	Vendredi 13 h - 17 h	Du lundi au samedi 9 h - 11 h 50 14 h - 16 h 50 Fermée le jeudi matin
Du 1er avril au 31 octobre	Lundi 13 h 30 - 19 h Samedi 9 h - 12 h semaines paires 4 et 18 avril 2, 16 et 30 mai 13 et 27 juin 11 et 25 juillet 8 et 22 août 5 et 19 septembre 3, 17 et 31 octobre	Mardi 13 h 30 - 19 h Samedi 14 h - 17 h semaines paires 4 et 18 avril 2, 16 et 30 mai 13 et 27 juin 11 et 25 juillet 8 et 22 août 5 et 19 septembre 3, 17 et 31 octobre	Mercredi 13 h 30 - 19 h Samedi 9 h - 12 h semaines impaires 11 et 25 avril 9 et 23 mai 6 et 20 juin 4 et 18 juillet 1 ^{er} et 29 août 12 et 26 septembre 10 et 24 octobre	Jeudi 13 h 30 - 19 h Samedi 14 h - 17 h semaines impaires 11 et 25 avril 9 et 23 mai 6 et 20 juin 4 et 18 juillet 1 ^{er} et 29 août 12 et 26 septembre 10 et 24 octobre	Vendredi 13 h 30 - 19 h Samedi 14 h - 17 h semaines paires 4 et 18 avril 2, 16 et 30 mai 13 et 27 juin 11 et 25 juillet 8 et 22 août 5 et 19 septembre 3, 17 et 31 octobre	Du lundi au vendredi 9 h - 11 h 50 14 h - 17 h 50 Fermée le jeudi matin Samedi 9 h - 11 h 50 13 h - 16 h 50

Planning de rattrapage des collectes

Les collectes des ordures ménagères n'ont pas lieu les jours fériés et ne font pas l'objet de rattrapages sauf pour Noël/nouvel an et 1er/8 mai. Le secteur de Vouziers peut faire l'objet d'un rattrapage en dehors de ces dates, en raison du volume de déchets à collecter.

Lundi 13 avril 2020	pas de rattrapage
Vendredi 1 ^{er} mai	Jeudi 30 avril
Vendredi 8 mai	Jeudi 7 mai
Jeudi 21 mai	pas de rattrapage
Lundi 1er juin	pas de rattrapage
Mardi 14 juillet (Vouziers)	Lundi 13 juillet
Samedi 15 août	pas de rattrapage
Dimanche 1er novembre	pas de rattrapage
Mercredi 11 novembre	pas de rattrapage
Vendredi 25 décembre	Jeudi 24 décembre
Vendredi 1er janvier 2021	Jeudi 31 décembre

RÈGLES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES EN CAS DE CANICULE (À PARTIR DU NIVEAU D'ALERTE ORANGE MÉTÉO FRANCE)

- ♻️ Déchèterie de Vouziers : ouverture continue du lundi au samedi de 8 h à 14 h.
- ♻️ Autres déchèteries : du lundi au vendredi de 8 h à 13 h en continu. Le samedi, seule la déchèterie prévue en ouverture le matin sera accessible de 9 h à 12 h. Celle prévue en ouverture l'après midi sera fermée.

Pas de sacs noirs en Point d'Apports Volontaires !



Les conteneurs sont destinés uniquement aux déchets recyclables.

N'y mettez pas de sacs poubelle noirs même s'ils contiennent des déchets recyclables.



Flashez ce QR code et retrouvez le tableau des jours de collecte en porte-à-porte, commune par commune. Vous pouvez également le consulter sur le site de la communauté de communes : www.argonne-ardennaise.fr rubrique déchets ménagers

Contactez-nous !

Service Environnement
03 24 30 55 71

Comprendre sa facture d'enlèvement des ordures ménagères (2/2)

Dans le 2C2A Mag' du mois de juillet 2019, nous avons commenté la facture du premier semestre. Retrouvez ci-dessous les spécificités de la facture du second semestre, qui récapitule les informations liées à l'activité de l'année écoulée.

La redevance ordures ménagères du second semestre vous est envoyée au début de l'année suivante. Elle reprend les données de facturation de toute l'année passée, ici 2019.

C'est la raison pour laquelle la période de service s'étend sur l'ensemble de l'année. Le tarif est « annuel » et non plus « semestriel » et la quantité de jours se calcule sur une base de 365 jours.

A ces montants annuels est soustrait le montant déjà versé lors de la facturation du premier semestre. Vous ne payez bien qu'un seul semestre.

Date de la facture : 15/01/2020

REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES					
Adresse de production	Service	Période de service	Tarif annuel	Quantités en jours	Montant
DURAND Pierre 1 RUE DES ARBRES 08250 AUTRY (Résidence principale) Bac n°CAA1122333	Accès aux déchèteries (1 pers)	du 01/01/2019 au 31/12/2019	23,00 €	365/365	23,00 €
	Gestion administrative	du 01/01/2019 au 31/12/2019	6,00 €	365/365	6,00 €
	Prise en charge du tri (1 pers)	du 01/01/2019 au 31/12/2019	6,00 €	365/365	6,00 €
	Accès au service de collecte OM	du 01/01/2019 au 31/12/2019	36,00 €	365/365	36,00 €
	Forfait levées (13/an)	du 01/01/2019 au 31/12/2019	7,80 €	365/365	7,80 €
	9 levées depuis le 1er janvier	du 01/01/2019 au 31/12/2019	2,00 €	0	0,00 €
-	Montant déjà facturé	1er semestre 2019	-39,40 €	1	-39,40 €
Montant dû					39,40 €

Paiement à réception, au plus tard sous 30 jours

Des informations importantes présentes au verso

Au dos de la facture se trouvent toutes les informations concernant les moyens de paiement de votre redevance :

- TIP
- chèque
- virement
- espèces
- carte bancaire via internet (TIPI)
- mensualisation

Sont également mentionnées les informations concernant les moyens de vous renseigner, de poser une réclamation, de signaler des difficultés de paiement ou connaître les voies de recours.

Le règlement des redevances peut s'effectuer :

- Par TIP : dater et signer le TIP. Joignez un RIB, RIP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne figurent pas sur le TIP ou si elles sont erronées.
- Par chèque (joindre obligatoirement le volet TIP non signé). Envoyez votre paiement au centre d'encaissement du Trésor Public à l'adresse de l'enveloppe retour ci-jointe dûment rattachée. (Ne pas utiliser de trombone, ne pas plier, ne pas agraffer, ne jamais modifier le montant du TIP.)
- Par virement sur le Compte Banque de France du Comptable : 30001 00534 F084000000 19 IBAN : FR38 3000 1005 34F0 8400 0000 019 BDFEFPCCCT
- En espèces (en dessous de 300€) au guichet de la trésorerie de Vouziers.
- Par carte bancaire au guichet de toutes les trésoreries.
- Pour le paiement TIPI (carte bancaire sur internet), merci de vous connecter à l'adresse suivante : <https://www.tipi.budget.gouv.fr>, code collectivité : Référence : 2020-OM-00-19444
- Par mensualisation : si vous souhaitez avoir recours au prélèvement mensuel à compter de l'année prochaine, veuillez en faire la demande auprès de la Communauté de Communes.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTÉS DE PAIEMENT

RENSEIGNEMENTS : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous au service de la collectivité indiquée au recto de la présente facture.

RECLAMATIONS : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous au service de la collectivité indiquée au recto de la présente facture.
Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche, en précisant les références du TIP garant au recto du présent acte.
Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.

DIFFICULTÉS DE PAIEMENT : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné au recto du présent acte.

VOIES DE RECOURS : Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours devant le tribunal d'instance dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. article 2112 DE L'ARTICLE L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales).
Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqués au verso (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 2114 et L. 2116 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. article 2112 DE L'ARTICLE L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) des Ardennes se mobilise contre les violences faites aux femmes



© Photo : Unsplash

Prévenir et combattre les violences faites aux femmes

En France, une femme décède tous les 3 jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint. En 2018, 149 personnes dont 121 femmes sont décédées, victimes d'homicides au sein du couple. Elles représentent 81 % des victimes d'homicides selon les sources du Ministère de l'Intérieur (novembre 2019). De même, 213 000 femmes déclarent avoir déjà subi des violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex-conjoint.

Les violences faites aux femmes dans le cadre de la relation conjugale peuvent prendre différentes formes : agressions sexuelles, viols, violences physiques, verbales, ou psychologiques, mutilations sexuelles, mariages forcés, etc. Elles touchent tous les territoires, tous les milieux, et tous les âges. Pour lutter contre les violences faites à l'encontre des femmes, le réseau des CIDFF accueille, écoute, informe juridiquement et gratuitement les femmes victimes de violences.

Les actions en direction des femmes victimes en Argonne Ardennaise

Depuis 2007, le CIDFF des Ardennes assure des permanences dans les locaux du FJEP CS La Passerelle, avec le soutien financier de la Communauté de communes. Situées au 13 rue du Temple à Vouziers, ces permanences ont lieu le jeudi matin de 9 h à 12 h, une semaine sur deux. Ouvertes à toutes et tous, le CIDFF reçoit sur rendez-vous, confidentiellement et gratuitement.

Pour toute information :



62 avenue du Petit Bois
0800 Charleville-Mézières
03.24.37.39.98

Le 39 19 : le numéro de téléphone Violences Femmes Info

Le 3919 « Violences Femmes info » est, depuis le 1er janvier 2014, le numéro national de ré-

férence d'écoute téléphonique et d'orientation à destination des femmes victimes de violences. Anonyme, accessible et gratuit depuis un poste fixe ou mobile, ce numéro national garantit une écoute, une information et, en fonction des demandes, une orientation adaptée vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge.



Ouvert 7 j/7, du lundi au vendredi de 9 h à 22 h, les samedis, dimanches et jours fériés de 9 h à 18 h.



La Maison des Adolescents 08 (MDA 08) : un lieu d'accueil et d'écoute des jeunes de 12 à 21 ans et de leur entourage

Un espace privilégié et ouvert pour tous les jeunes

Peut-être avez-vous remarqué un changement de comportement chez votre enfant (entre 12 et 21 ans) ? Il ou elle s'isole, semble triste ou angoissé(e)... Stres-sé(e), il ou elle a des difficultés pour aller en cours, se pose des questions liées au harcèlement, aux relations amoureuses et/ou sexuelles, à l'alimentation, à l'alcool, au cannabis et autres drogues...

Votre enfant pourrait avoir des difficultés à se confier dans le cercle familial mais trouver à la MDA quelqu'un à qui parler.

Pour rencontrer la MDA, seul ou accompagné, rendez-vous aux permanences à Vouziers, un jeudi par mois de 10 heures à 13 heures, dans les locaux du FJEP CS La Passerelle (13 rue du Temple). C'est gratuit, confidentiel et libre ! L'adolescent peut s'y rendre sans l'accompagnement d'un adulte.

Un espace d'information pour les parents

La période de l'adolescence interpelle souvent les parents car c'est à cette période que se



© Photo : Jean-Luc LAMBERT

C'est au FJEP CS La Passerelle que se tiennent les permanences de la MDA 08.

construit l'être social et professionnel. La MDA est un lieu neutre qui vous accueille, seul ou avec votre adolescent, en entretien individuel, de façon gratuite et confidentielle. Pour toute information complémentaire et pour prendre rendez-vous, rapprochez-vous de la MDA des Ardennes.



25 rue de Tivoli
08000 Charleville-Mézières
<http://www.mda08.fr/>
03.24.56.40.28

“Nous Argonne” : quatre intercommunalités et un territoire

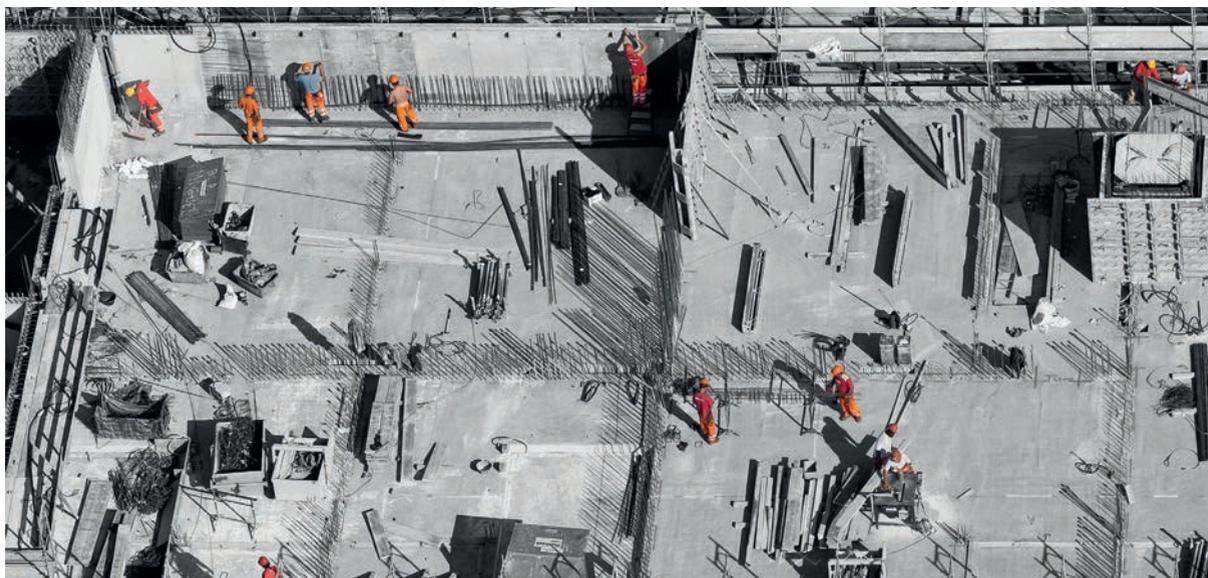


© Photo : CC Sainte-Ménehould

Le 25 novembre dernier, les quatre présidents des communautés de communes des Argonnes ardennaise, champenoise, meusienne et de l'Aire à l'Argonne ont signé une entente qui lie ces territoires dans un seul projet de développement commun mais dans lequel chacun se reconnaîtra. Des actions concrètes devraient voir le jour, en partenariat avec l'association Argonne PNR.

Vie économique du territoire : l'Argonne Ardennaise s'investit

Une nouvelle aide en faveur des investissements d'envergure en matière d'immobilier d'entreprise vient d'être mise en place. Elle vient s'ajouter, sur un autre champ d'action, au dispositif ACCOR, dont les conditions d'accès sont étendues.



© Photo : Unsplash

Pourquoi une aide concernant l'immobilier d'entreprise ?

Cette nouvelle subvention répond à plusieurs objectifs du territoire : compenser les déséquilibres d'attractivité purement financiers, renforcer l'ancrage local de certains acteurs économiques et soutenir les projets structurants pour l'emploi sur le territoire.

Qui peut bénéficier de cette aide ?

Peuvent prétendre à ce dispositif des entreprises qui exercent principalement une activité de production ou de services. Ces entreprises devront également :

- avoir un effectif salarié de plus de 5 personnes travaillant de manière effective sur le territoire de l'Argonne Ardennaise
- avoir démarré l'activité sur le territoire depuis plus de 5 ans
- avoir un chiffre d'affaire inférieur à 5 millions d'euros

OU

- avoir un projet de création de plus de 5 emplois pérennes

implantés géographiquement sur le territoire de l'Argonne Ardennaise dans les 2 années qui suivent la réalisation de l'investissement.

Quelles dépenses sont éligibles ?

Le but est d'encourager les investissements immobiliers conséquents. Cela inclut les travaux, aménagements, modernisation et/ou réhabilitation des locaux professionnels ainsi que les frais d'études et autres dépenses connexes à l'investissement immobilier. Les acquisitions de terrains et les investissements productifs (achat de machines-outils par exemple) sont exclus.

Condition très importante : ces investissements ne doivent pas avoir été engagés ou réalisés préalablement à la demande de subvention.

Quel est le montant de la subvention ?

L'entreprise devra réaliser un minimum de 142 857 € d'investissements éligibles. La commu-

nauté de communes quant à elle attribuera une subvention représentant **7%** de ces investissements. Cela représente une aide comprise entre **10 000 € minimum et 50 000€ maximum**.

Pour toute information complémentaire sur ce dispositif ou sur le dépôt de dossier, contactez notre animateur économique !

Attention : La conformité du projet aux critères d'éligibilité n'entraîne pas l'attribution automatique de l'aide sollicitée. La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise conserve un pouvoir d'appréciation fondé notamment sur le degré d'adéquation du projet présenté avec ses axes politiques, la disponibilité des crédits, le niveau de consommation de l'enveloppe budgétaire ou encore l'intérêt local du projet.

Contactez-nous !

Germain HERBINET
 Animateur économique
 07 85 33 11 72 - 03 24 30 27 85
 g.herbinet@2c2a.com

L'aide à la rénovation des locaux commerciaux

Afin d'encourager et de permettre aux professionnels qui le souhaitent d'embellir leurs locaux commerciaux, la communauté de communes propose une subvention qui pourra être bonifiée dans certains cas.

Qui peut bénéficier de cette aide ?

Les entreprises, commerces ou artisans qui :

- ont un effectif salarié de moins de 10 personnes travaillant de manière effective sur le territoire de l'Argonne Ardennaise
- ont un chiffre d'affaire annuel inférieur à 1 millions d'euros et réalisé à plus de 50% par de la vente de biens ou services aux particuliers.

Quels projets peuvent être soutenus par ACCOR ?

Tout comme le dispositif pour l'immobilier, les investissements productifs (machines, outils...) ne peuvent pas être pris en compte. En revanche, les travaux et aménagement nécessaires au maintien et au développement de l'activité et l'acquisition de matériels (hors simple renouvellement) peuvent être subvention-

nés avec ACCOR.

Par exemple : aménagement des espaces consacrés à l'accueil du public, mobilier commercial ou encore les véhicules ateliers de tournée.

Condition très importante : ces investissements ne doivent pas avoir été engagés ou réalisés préalablement à la demande de subvention.

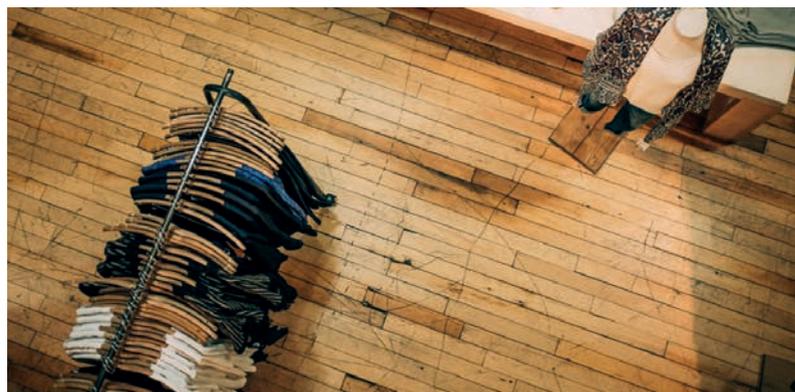
Quel est le montant de la subvention ?

Comme précédemment, l'entreprise devra réaliser un minimum d'investissements éligibles; ici 3 333 €. La communauté de communes quant à elle attribuera une subvention représentant **30 %** de ces investissements. Cela représente une aide comprise entre **1 000 € minimum et 12 500€ maximum.**

Un soutien spécifique pour les cœurs de bourgs

Pour les candidats exploitant un local commercial avec une vitrine en rez-de-chaussée dans le **centre d'un bourg** du territoire, un taux supérieur sera appliqué. De même, s'il s'agit d'une rénovation complète des parties extérieures, ce taux de subvention peut encore augmenter.

Pour toute information complémentaire sur ce dispositif ou sur le dépôt de dossier, contactez notre animateur économique !



© Photo : Freepik

Ne laissez pas vos locaux dormir !

Vous êtes propriétaire d'un local professionnel (bureau, commerce...) vacant ?

A l'inverse, vous êtes à la recherche d'un local professionnel ? Afin de faciliter la mise en relation entre les porteurs de projets et les propriétaires, la Communauté de communes recense ces locaux inoccupés. Faites-vous connaître auprès de nos services !

Grand enquête sur les espaces de travail partagés : les suites

CRÉONS ENSEMBLE NOTRE ESPACE DE TRAVAIL PARTAGÉ

Venez faire part de vos besoins

Le Mercredi 29 Janvier de 18h à 20h

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A)

44-46 rue du Chemin Salé - 08400 Vouziers



PARTICIPEZ AUX ATELIERS DE CO-CONSTRUCTION



INSCRIPTION OBLIGATOIRE :
Mail : contact@2c2a.com
Tél : 03 24 30 23 94

Dans la continuité de l'enquête menée au mois de novembre dernier, les personnes ayant exprimé un intérêt pour le sujet sont invitées à participer à un atelier de co-construction le **mercredi 29 janvier de 18 h à 20 h**, dans les locaux de la Communauté de communes. Si vous souhaitez y participer, merci de vous inscrire auprès du secrétariat au 03 24 30 23 94. Cette rencontre sera l'occasion de définir l'offre proposée au sein du ou des futurs espaces de travail partagés et notamment : quels types de services ? Quelle configuration de l'espace ? Quel type d'animation ?

De plus en plus de projets soutenus par le programme LEADER

Dans le cadre du programme LEADER, le Groupe d'Action Locale a rendu un avis favorable pour sept nouveaux projets lors de ses comités de programmation, entre le 1er juillet et le 5 novembre 2019. Déjà mises en place, en cours de réalisation ou à venir, ces actions innovantes pour le territoire vont faire parler d'elles !

« Café numérique itinérant »

Porteur : FJEP CS La Passerelle
Fiche action : Bien vieillir

Descriptif : Grâce à l'itinérance du projet « A plus dans le bus », le FJEP CS La Passerelle a identifié un besoin d'accompagnement des seniors dans l'utilisation de l'outil numérique. En luttant également contre l'isolement, un café numérique itinérant sera mis en place en temps d'accueil libre et en temps collectifs dont certains seront spécifiquement conçus pour le public senior.

« Louisiana Heritage »

Porteur : Sylvie BERTRAND
Fiche action : Tourisme

Descriptif : Mme Bertrand souhaite rénover une bâtisse de la fin du XIX^{ème} siècle aux Alleux afin de proposer un gîte de 20 personnes labélisé « Gîtes de France ». Elle projette de promouvoir les offres et les produits locaux auprès de ses futurs clients et de mettre en avant l'histoire de cette bâtisse construite par la famille ardennaise Latreille qui a fait fortune aux Etats-Unis (une maison jumelle a été construite à Jennings en Louisiane).



©Photo : Sylvie BERTRAND

« Maison de Santé pluriprofessionnelle de Buzancy »

Porteur : Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise
Fiche action : Bien vieillir

Descriptif : Afin d'attirer un second médecin généraliste, d'améliorer la prise en charge des patients et l'exercice coordonné, douze professionnels se sont regroupés pour réaliser un projet de santé et permettre la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Buzancy. Le projet immobilier est porté par la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise en lien avec les professionnels de santé.

« Structuration d'un réseau de sentiers de randonnée »

Porteur : Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise
Fiche action : Tourisme

Descriptif : Afin de favoriser le développement touristique du territoire de l'Argonne Ardennaise, la communauté de communes souhaite structurer un réseau de sentiers de randonnée en harmonisant le balisage et les supports de médiation. Le projet global est divisé en trois phases et ce dossier concerne la première phase qui porte sur les secteurs de Bairon et ses environs, Vouziers, Semide, Autry et Condé les Autry.



« A la recherche de l'avion de Roland Garros »

Porteur : Office de Tourisme communautaire Argonne en Ardenne

Fiche action : Tourisme

Descriptif : Pour créer une nouvelle offre touristique adaptée également aux habitants, l'Office de Tourisme souhaite créer un livret ludique de découverte de la ville de Vouziers et son patrimoine à destination des familles. Les enfants et leur famille devront parcourir six zones de la ville et répondre à des jeux et des questions afin de retrouver les pièces de l'avion de Roland Garros et le reconstituer (voir page 16).

« Construction immobilière motivée par une nouvelle activité »

Porteur : SCI La Hideuse

Fiche action : Économie

Descriptif : Afin de diversifier sa clientèle et de développer son activité, la SAPEB 08 a lancé la fabrication d'un nouveau type de porte métallique en kit. Un nouveau bâtiment sera construit par la SCI liée à l'entreprise, sur la zone artisanale de Buzancy, pour accueillir la fabrication de ce nouveau produit.

« Création d'un observatoire ornithologique au Vieil Étang de Bairon »

Porteur : Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

Fiche action : Tourisme

Descriptif : Le site du Vieil Étang de Bairon est exceptionnel en termes de représentation d'espèces d'oiseaux puisqu'environ 195 espèces sont observables. Afin de renforcer l'attractivité touristique du site de Bairon, la communauté de communes projette de créer un équipement de type « observatoire ornithologique » et de remettre en état les quatre palissades d'observation existantes.

APPEL À NOUVEAUX PROJETS

Vous avez une idée, un projet lié au bien vieillir, à l'animation/liens sociaux, à la mobilité, au tourisme ou à l'économie ? Le programme LEADER peut vous accompagner et vous financer ! En effet, des fonds sont encore disponibles. Appelez-nous !

Coline DALIMIER
Chargée de mission LEADER
03 24 30 23 94
leader@2c2a.com

Suivi des oiseaux prioritaires de la Zone de Protection Spéciale “Vallée de l’Aisne à Mouron”

Dans le cadre des suivis réalisés régulièrement sur les sites Natura 2000, un recensement des oiseaux prioritaires a été effectué en 2019 sur le site « Vallée de l’Aisne à Mouron », par l’équipe du Regroupement des Naturalistes Ardennais.

L’étude menée sur cette Zone de Protection Spéciale de 385 hectares et située sur les communes de Brécy-Brières, Challerange, Mouron et Vaux les Mouron, portait sur le Courlis cendré, le Râle des genêts, l’Hirondelle de rivage, le Martin-pêcheur d’Europe, le Milan noir, le Petit Gravelot, la Pie-Grièche écorcheur et le Balbuzard pêcheur. Chaque espèce a bénéficié d’un protocole de recherche adapté.

Zoom sur le suivi du Martin-pêcheur d’Europe

Le Martin-pêcheur d’Europe (*Alcedo atthis*), remarquable par sa silhouette caractéristique et ses couleurs éclatantes à dominante bleue, est un oiseau de taille modeste (17-19 cm, 35 à 45 g). Perché, il se tient dressé. Son corps, court et trapu, paraît disproportionné comparé à sa grosse tête prolongée d’un long bec en forme de poignard (environ 4cm). Ses minuscules pattes rouges et sa queue très



Site 210, commune de Brécy-Brières

rudimentaire sont également les signes caractéristiques du genre *Alcedo*.

Le suivi de cette espèce a consisté en une prospection basée sur le parcours de l’ensemble du lit mineur de l’Aisne en canoë. Cette méthode est la plus appropriée au regard de l’importance du linéaire de cours d’eau et de la difficulté d’accès aux berges en raison de la forte ripisylve (« ripi » veut dire rive ou berge et « sylve » signifie forêt : c’est une forêt sur la rive). Une demi-journée a été nécessaire pour couvrir la zone, elle a eu lieu le 24 juin 2019.

Deux individus ont été recensés, la nidification de l’espèce est fortement suspectée sans pour autant en être assurée. On comptait 2 couples en 2011 et 2 individus en 2014. Les 2 individus observés en 2019 correspondraient vraisemblablement à deux territoires différents, marquant une certaine stabilité de l’espèce sur le site.

En Europe, le risque d’extinction du Martin-pêcheur est réel (Ligue de Protection des Oiseaux de Champagne-Ardenne, 2016).

La France abrite une des populations les plus abondantes et possède donc une responsabilité importante dans la conservation de l’espèce. Cependant, la population de Martin-pêcheur y est considérée comme en fort déclin depuis la fin des années 80. L’espèce est soumise à de fortes variations interannuelles des effectifs nicheurs en lien avec les crues et les épisodes de gel (ISSA et MULLER, 2015). Il semblerait que la population de Martin-pêcheur sur le site Natura 2000 soit stable, ce résultat est à prendre avec du recul étant donné le peu de résultats dont nous disposons. En revanche, il est avéré que le site possède un fort attrait pour l’espèce et qu’il est primordial de poursuivre les efforts de conservation de celui-ci. Le caractère sauvage de l’Aisne et la libre divagation de son lit présentent un point majeur dans l’intérêt de cette zone pour l’avifaune (population d’oiseaux).

D’autres suivis ont été réalisés en 2019 (flore, poissons...). Les résultats sont disponibles sur demande auprès d’Aurélien MUSU.



Martin-pêcheur
© François CUVELIER, ReNard

Contactez-nous !

Aurélien MUSU
Coordinateur Natura 2000
03 24 71 59 93
06 37 73 33 18



L’animation des 6 sites Natura 2000 de la C2A est cofinancée par l’Union européenne. L’Europe s’engage en Champagne-Ardenne avec le FEDER



DIRECTION REGIONALE DE L’ENVIRONNEMENT, DE L’AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST



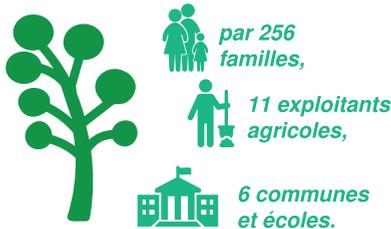
REGROUPEMENT DES NATURALISTES ARDENNAIS

Merci à tous pour votre participation !

La première commande d'arbustes pour constituer des haies a remporté un large succès. Elle sera renouvelée en septembre 2020, puis en 2021.



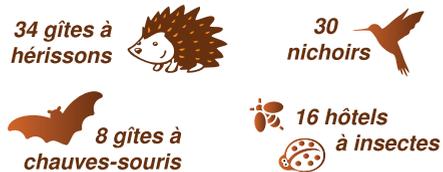
4696 arbres plantés



Cela représente
+ de 3 km de haies

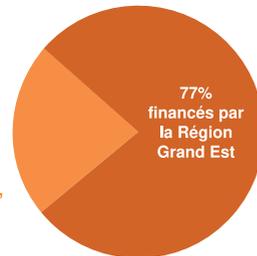


88 équipements pour la faune sauvage installés



Montant de la commande :
23690,74 €

23% payés par les habitants, exploitants et communes



Formations

- Taille des fruitiers à pépins (pommiers, poiriers) : samedi 22 février à 14 h
- Greffe de fruitiers : samedi 21 mars à 14 h

Gratuit - sur inscription au 03 24 30 23 94 ou sur tvb@2c2a.com
Le lieu vous sera indiqué au moment de votre inscription



Contactez-nous !

Valérie GENNESSEAU
Coordinatrice Trame Verte et Bleue
03 51 50 70 06
tvb@2c2a.com

500 élèves incollables sur les haies

Dans le cadre de l'opération Ma Haie pour les Hérissons, des séances pédagogiques ont été proposées à toutes les écoles de l'Argonne Ardennaise. Objectif : sensibiliser les élèves aux enjeux des haies en matière de biodiversité et d'aménagement du territoire.

Les animations sont conçues et réalisées par la Maison de la Nature de Boult-aux-Bois, et pour cette première année, ce sont les CE2-CM1-CM2 qui ont été ciblés. Sur trois demi-journées, les séances ont combiné des aspects théoriques en classe, et la découverte du terrain.

Avec ce programme, les notions d'écosystème et de biodiversité n'ont plus de secrets pour les enfants. La plupart d'entre eux se



En octobre, à Buzancy

souvenaient de ce qu'ils avaient appris pendant la première opération Chouettes Vergers, entre 2012 et 2014. Ils sont allés plus loin, en découvrant par exemple les conséquences du morcellement des forêts.

D'ici l'automne 2021, les 1500 écoliers de l'Argonne Arden-

naise auront bénéficié de ce programme pris en charge par la Communauté de Communes avec le financement de la Région Grand-Est. Ils formeront une solide génération d'ambassadeurs de la nature !

56 097 visiteurs cette année : mission accomplie !

Il y a 15 ans, les premières équipes de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennoise se lançaient un pari un peu fou : créer un site touristique dédié aux richesses naturelles de notre région, au milieu des bois, pour impulser le développement touristique de son territoire.

Il y eut les premières années plutôt décevantes de Nocturnia, puis l'arrivée des loups et la transformation en « Parc », avec des nouveautés (petites ou grandes) chaque année.

Aujourd'hui, le Parc Argonne



Découverte est devenu l'un des sites incontournables de la région, se hissant au niveau de

fréquentation du Château-Fort de Sedan et attirant un public de plus en plus large et varié...

Le Parc Argonne Découverte en 2019, c'est...



56 097
visiteurs

736 000€
de chiffre
d'affaires

Aucun déficit
de fonctionnement
en 2019



8 salariés
toute l'année
+9 saisonniers

70% de visiteurs
extérieurs
aux Ardennes



4,34/5

Note moyenne
donnée par les clients
(1400 avis publiés)

Centre de soins : plus de 200 animaux pris en charge l'année dernière



*Un bébé lérot arrivé dans l'été et
relâché en pleine forme à l'automne.*

Des oiseaux, des rats laveurs, des rongeurs, des tortues et aussi beaucoup de hérissons : le Centre de soins pour la faune sauvage a été très sollicité en 2019.

BON A SAVOIR Faut-il intervenir ou les laisser se débrouiller ? Faut-il les nourrir ? De nombreux conseils sont indiqués sur le site internet du Parc Argonne Découverte, afin de vous aider à distinguer un comportement

normal d'une situation inquiétante. Objectif : n'intervenir que quand c'est nécessaire, limiter la manipulation des animaux sauvages, et éviter de faire pire que mieux.

Des conseils complets sont délivrés par téléphone par les soigneurs animaliers du Parc, dont les connaissances professionnelles et l'expérience sont précieuses pour le Centre de soins.



Parc Argonne Découverte
Centre de soins pour la faune sauvage
RD 946 - 08250 OLIZY-PRIMAT
Tél. 03 24 710 738
www.parc-argonne-decouverte.fr

CONCOURS J'AGIS POUR LES ANIMAUX

Le concours continue jusqu'au printemps, avec 2 catégories : Citoyens et Scolaires. Vous pouvez participer en réalisant des aménagements, des installations ou des nettoyages près de chez vous, afin de favoriser la présence des animaux sauvages.

Plus d'infos : www.parc-argonne-decouverte.fr, rubrique Actualités

Demi-tarif pour tous pendant les vacances de février

Le Parc Argonne Découverte reprend ses activités à moitié prix, pour permettre au plus grand nombre de suivre la vie des animaux en toutes saisons. L'hiver, tout est différent, et certains postes d'observation offrent une large vue dégagée sur le cadre forestier. C'est la saison des amours chez les loups et chez

certains oiseaux : attendez-vous à apercevoir des parades amoureuses, mais aussi des signes de rivalité et de compétition. Des animations seront proposées par les soigneurs animaliers, en intérieur comme en extérieur. Attention, le restaurant ne sera pas ouvert à cette période. Une salle chauffée avec micro-ondes

sera à votre disposition pour pique-niquer.

Du 8 février au 10 mars inclus, de 10h à 17h.

Parc Argonne Découverte

RD 946 - 08250 OLIZY-PRIMAT

Tél. 03 24 710 738

www.parc-argonne-decouverte.fr



Pour en profiter sans compter, toute l'année

Si le Parc Argonne Découverte est devenu un site touristique majeur dans notre région, c'est aussi un lieu où de nombreux habitants de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardenaise ont l'habitude de se rendre régulièrement.

Vous vous sentez concerné ou cela vous fait envie ?

La formule idéale pour vous est d'acheter un Pass illimité 1 an : pour un tarif inférieur au prix de 3 entrées, vous aurez accès au Parc à volonté, plus de 200 jours par an. Parfait pour y passer juste 1 heure afin que les enfants se défoulent dans le Hamac à

Bonds, pour revenir à chaque période de vacances scolaires, et pour profiter de toutes les activités au fil des saisons, sans vous ruiner.



Pass 1 an enfant 3-11 ans : 25 €

Pass 1 an adulte 12 ans et + : 35 €

Des Pass familles sont disponibles à tarif encore plus avantageux :

- Meute** : 2 adultes + 2 enfants = le Pass du 3^{ème} enfant offert
- Super Meute** : 2 adultes + 4 enfants = les Pass du 5^{ème} et du 6^{ème} enfant offerts

Les Pass sont disponibles à l'accueil du Parc, et ils sont en vente sur la billetterie en ligne :

<https://billets.parc-argonne-decouverte.fr>

Nouvelle activité : A la recherche de l'avion de Roland Garros

L'Office de Tourisme Argonne en Ardenne a créé une nouvelle activité idéale pour (re) découvrir en famille Vouziers, son histoire, ses personnages illustres et son patrimoine.

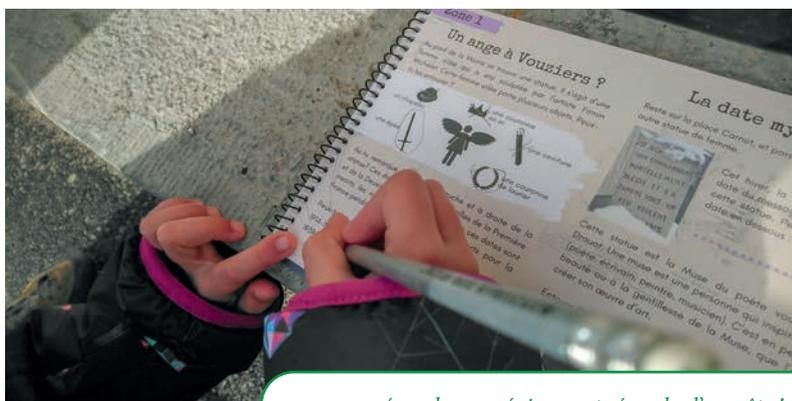
S'appuyant sur la notoriété de Roland Garros, l'équipe a conçu un livret d'enquête riche en énigmes et en petits jeux, invitant à sillonner la ville à la recherche d'indices. Au fil des étapes, les participants sont récompensés par des pièces d'avion qui, une fois rassemblées, forment une maquette.

Les premières familles l'ayant testé ont apprécié la variété des énigmes et des activités proposées, et ont enrichi leur connaissance de Vouziers. En effet, le livret « A la recherche de l'avion de Roland-Garros » invite à observer une foule de détails architecturaux passés inaperçus (en centre-ville, mais aussi tout autour).

Un sac d'explorateur et des crayons complètent ce kit, qui est en vente à l'Office de Tourisme. C'est une activité parfaite pour un après-midi en famille (2 heures d'activités environ).



Les enfants observent la ville...



... pour répondre aux énigmes et résoudre l'enquête !

La réalisation de ce livret a bénéficié d'un co-financement de fonds européens LEADER (voir page 11).



Office de Tourisme Argonne en Ardenne
10 place Carnot à Vouziers
Tel: 03 24 71 97 57

www.argonne-en-ardenne.fr

[f @destination.argonne.ardenne](https://www.facebook.com/destination.argonne.ardenne)

Les Ch'tis : bienvenue chez nous !



Comme chaque année, l'Office de Tourisme assure la promotion de l'Argonne en Ardenne sur le salon Tourissima, du 17 au 19 janvier. Aux côtés d'autres acteurs touristiques de la région, l'équipe présente nos sites phares comme le Parc Argonne Découverte, et délivre toutes les

infos utiles pour la préparation de séjours individuels ou en groupe. La plupart des habitants des Hauts-de-France apprécient les Ardennes pour le dépaysement et le cadre naturel qu'ils y trouvent, sans faire plus de quelques heures de route.

Visitez Vouziers à la demande !

© Pauline LECLERC



Andréea sera votre guide

L'équipe de l'Office de Tourisme s'est étoffée depuis quelques mois, avec l'arrivée d'Andréea HECQUET, conseillère en séjour et férue de patrimoine. Elle s'est approprié l'histoire de Vouziers : monuments historiques comme Saint-Maurille, grands personnages, reconstruction de style art déco...

Elle propose des visites guidées sur le thème du patrimoine, afin de valoriser le territoire et de répondre aux attentes des touristes.

Sur réservation.

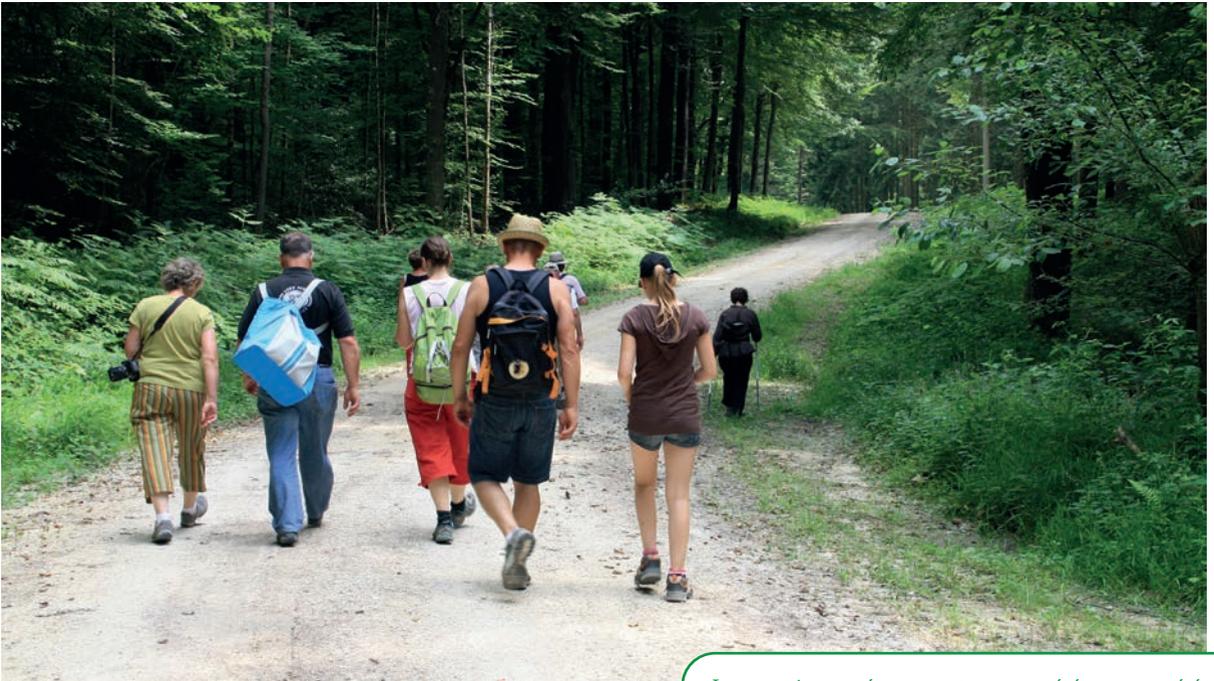
3€ / adulte – gratuit pour les moins de 12 ans.

10 place Carnot à Vouziers

Tél. 03 24 71 97 57

Bientôt de nouveaux sentiers de randonnée

La Communauté de Communes va aménager, baliser et entretenir des circuits correspondant à tous les types de pratiques. Un « plus » pour les habitants et pour renforcer notre offre touristique.



Les premiers aménagements sont espérés pour cet été.

Parcourir une boucle de 2 heures dans les bois, marcher sur les traces de l'histoire, faire le tour de Bairon en observant les oiseaux, ou encore sillonner les champs et la forêt en VTT... Ce sera bientôt possible de façon fiable et sécurisée, au départ de différentes communes de l'Argonne Ardennaise.

Notre territoire a un réel potentiel en matière de randonnée, et les demandes sont régulières au gui-

chet de l'Office de Tourisme. Cette richesse va être mise en valeur, avec un plan d'aménagement en plusieurs phases. Après avoir pris en compte les contraintes du terrain et échangé avec les propriétaires (privés ou publics) concernés, la Communauté de Communes prévoit de baliser ses premiers sentiers durant cette année 2020. Les premières réalisations sont espérées pour cet été.

D'autres chemins suivront, afin de constituer une offre complète : parcours thématiques, petite sortie familiale, grande randonnée, pratique sportive... Ce sera un réel atout pour continuer à développer l'attractivité touristique de l'Argonne.

Contactez-nous !

Oriane GUILLIN
Chargée de développement territorial
03 24 30 23 94

ARGONNE EN ARDENNE

Ils ont passé leurs vacances ici, ils ont donné leur avis...

EN JUILLET-AOÛT...

L'Office de Tourisme et la Communauté de Communes ont mené une enquête, avec la participation des prestataires du territoire.

114 touristes ont participé



84% viennent en famille (avec enfants)



2/3 arrivent de régions proches



CE QUI LEUR PLAÎT ICI



La nature

Le repos et la déconnexion



Les activités

LEUR REGARD

PENDANT LEUR SÉJOUR

83% des touristes ont pratiqué au moins 1 activité

72% ont visité le Parc Argonne
Découverte



C'est LE coup de cœur



« Nos enfants et petits-enfants ont été ravis de ce moment passé chez vous. Ils se sont bien amusés.

Nous avons découvert une jolie région et vous êtes très accueillants. Merci ! »



NOTE MOYENNE

4,7
sur **5**

L'Argonne Ardennaise assure la gestion locative de 17 maisons et appartements (du T1 au T7) appartenant à ses communes membres. Deux de ces logements sont actuellement disponibles :



Belleville-et-Châtillon-sur-Bar (Loyer : 470 € + 20 € de charges pour l'entretien de la chaudière, de la fosse septique et de la VMC.)

Appartement (T5 /131 m²). RDC : salon/salle à manger ouvert sur la cuisine, WC. A l'étage : 4 chambres, salle de bain et WC. Jardin à l'arrière du bâtiment à partager avec les autres locataires.

Chauffage au gaz + tubage pour l'installation d'un poêle à bois ou granulé.

Classe énergétique : C, GES : C.



Terron-sur-Aisne (Loyer : 530€ + 20€ de charges pour l'entretien de la chaudière, la VMC et la fosse septique.)

Appartement (135m²) à l'étage de la mairie. RDC : couloir donnant accès au terrain clôturé. A l'étage : cuisine, séjour, WC, 2 chambres et salle de bain.

2ème étage : mezzanine et 2 chambres.

Chauffage : gaz en cuve. Ventouse pour installation d'un poêle à granulé.

Classe énergétique : C, GES : D.

Habitat

Amélioration de l'habitat : les aides de l'Argonne Ardennaise

Deux aides sont proposées aux propriétaires qui souhaitent effectuer des travaux pour rénover leurs habitations sur le territoire.



© Photo : Freepik

Habiter mieux en Ardennes

Pour qui ? Propriétaires occupants, bailleurs ou copropriétés.

Pour quels travaux ? Amélioration énergétique, adaptation du logement pour le maintien à domicile, mise aux normes de logements dégradés.

Quelles aides ? Des conseils gratuits et personnalisés, des aides financières (de l'Agence Nationale de l'Habitat, de la région Grand Est et de la Communauté de Communes, sous conditions*), des prêts incitatifs et des avantages fiscaux.



© Photo : Unsplash

Dispositif Toitures-Façades

Pour qui ? Propriétaires occupants et non occupants (hors personnes morales) effectuant des travaux de rénovation de leur habitation principale.

Pour quels travaux ? Réfection de la toiture et ravalement de façade*.

Quelles aides ? Subvention maximale de 1 500€, sous conditions de ressources*.



* Afin de connaître les travaux éligibles et les conditions d'attribution des subventions, contactez le service Habitat de la Communauté de Communes. **DANS TOUS LES CAS, NE COMMENCEZ PAS LES TRAVAUX AVANT DE DEMANDER CES AIDES !**

Contactez-nous !

Caroline GUTKNECHT
Gestionnaire Habitat
03 24 30 23 94

Une équipe au service du territoire et de ses habitants

Siège administratif

Ouvert du lundi au vendredi : 8h45 - 12h00 et 13h30 - 17h00

Directeur Général des Services : Léo MAKSUD

Directrice Générale Adjointe : Karine ODIENNE

Directrice des Services Techniques : Sophie BRAQUET

44-46 rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIERS - 03 24 30 23 94 - www.argonne-ardennaise.fr



Déchets ménagers

Facturation, bac poubelle, conseils sur le tri, prévention...

Mathieu SANTERRE, Justine CHARDIN
Tél. 03 24 30 55 71

HORAIRES D'HIVER DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS

DÉCHÈTERIE DE VOUZIERS

Ouverte du lundi au samedi : 9h - 11h50 et 14h - 16h50
(fermée le jeudi matin)

DÉCHÈTERIE DE BUZANCY

Ouverte le lundi : 13h - 17h

DÉCHÈTERIE DE MACHAULT

Ouverte le mardi : 13h - 17h

DÉCHÈTERIE DE BAIRON ET SES ENVIRONS (LE CHESNE)

Ouverte le mercredi : 13h - 17h

DÉCHÈTERIE DE GRANDPRÉ

Ouverte le jeudi : 13h - 17h

DÉCHÈTERIE DE CHALLERANGE

Ouverte le vendredi : 13h - 17h



Relais d'assistantes maternelles

Liste des assistantes maternelles agréées, informations sur le contrat de travail, ateliers d'information, animations...

Annie DEMISSY - Tél. 03 24 30 23 94 - Permanences :

Lundi et Mercredi : 13h30 - 16h30 - Vendredi : 9h00 - 12h00

Permanences physiques uniquement sur RDV



Maison de services au public

Aide aux démarches administratives

AU CPR À VOUZIERS

Du lundi au vendredi de 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00

SERVICE ITINÉRANT (À LA DEMANDE)

Tous les après-midis de 13h00 à 17h00

Claudie TURK - Céline LALANDE

Tél. 03 24 30 47 67



Trame Verte et Bleue

Valérie GENESSEAUX

Tél. 03 51 50 70 06



Natura 2000

Aurélien MUSU

Tél. 03 24 71 59 93



Habitat - Logements

SUBVENTIONS HABITER MIEUX

Rénovation, amélioration de l'efficacité énergétique

AIDES TOITURES-FAÇADES

LOGEMENTS À LOUER

La 2C2A gère un parc de 17 logements communaux.

Caroline GUTKNECHT - Tél. 03 24 30 23 94



Vie Associative

MONTAGE DE PROJETS - RECHERCHE DE FINANCEMENTS ACCOMPAGNEMENT AUX DÉMARCHES

Laurent SCHEFFER - Tel.: 03 24 30 23 94

Permanences les mardis et vendredis de 13h30 à 17h



Parc Argonne Découverte

Du 19/10 au 03/11 : Tous les jours
(même fériés) de 10h à 18h

08250 OLIZY-PRIMAT - Tél. 03 24 710 738
parc-argonne-decouverte.fr



Développement économique

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES, ZONES D'ACTIVITÉS, ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

Terrains à vendre, locaux professionnels à louer,
aide au montage de projets, dispositifs d'aide

Germain HERBINET - David MAUGER
Tél. 03 24 30 23 94



Argonne
en Ardenne
| Office de Tourisme |

Office de Tourisme Argonne en Ardenne

De janvier à mars : du mardi au vendredi, 14h - 17h
et le samedi 9h - 12h30

10 place Carnot à Vouziers - Tél. 03 24 71 97 57
www.argonne-en-ardenne.fr